

20240923_DL_02

OBJET : Avenant Bouygues –
Avenant n°2 au lot 3 de
l'accord-cadre « Fourniture de
services de communications
électroniques pour le
groupement de commandes
coordonné par Somme
Numérique » – Modification du
Bordereau des prix unitaires.

Date de convocation :
08 novembre 2024

Date de séance :
18 novembre 2024

Date d'affichage :
02 décembre 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

*Séance en présentiel et en
visioconférence*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Étaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE, Madame MAILLE-BARBARE, Madame LHOMME, Monsieur FAUVET, Monsieur GEST Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre Télécom du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Le lot 3 a pour objet « l'abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse ». Ce lot a été attribué par délibération du bureau en date du 27 septembre 2023, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27 septembre 2023 à la société BOUYGUES TELECOM.

L'avenant a pour objet de compléter la Prestation collective des données en y apportant un pallier. Ainsi, pour une flotte inférieure à 40 lignes, le prix par ligne pour la vérification des codes RIO et l'accompagnement à distance par un chef de projet dédié est de 10,00 €. Pour une flotte supérieure ou égale à 40 lignes, le montant forfaitaire de la prestation de collecte des données est de 400,00 €, l'accompagnement étant également assuré à distance par un chef de projet dédié.

LE BUREAU

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les pièces administratives de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »
- Vu la décision du Bureau n°1 en date du 27 septembre 2023 portant attribution du lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet d'avenant n°2 portant modification du bordereau des prix unitaires

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'adoption de l'avenant n°2 du lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ».

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°2 du lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.